



# Prêt bonifié pour la rénovation énergétique des logements

## Mode d'emploi et contacts

Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement  
avant de vous engager

» [laRégion.fr](http://laRégion.fr)



**La Région Languedoc-Roussillon** a mis en place un prêt co-bonifié destiné à financer les projets de rénovation énergétique des particuliers en Languedoc-Roussillon.

Les deux établissements financiers partenaires sont :

- ▶ la Banque Populaire du Sud,
- ▶ Domofinance / EDF.

Les prêts **RENOV'LR** peuvent être accordés, sans condition de ressources, aux particuliers propriétaires occupants ou bailleurs d'un logement en Languedoc-Roussillon, habité au titre de résidence principale.

En copropriété, ces prêts peuvent contribuer à financer des quotes-parts individuelles de travaux collectifs de rénovation thermique.

## Deux formules pour mieux s'adapter à vos projets



### Premiers Travaux



Il s'agit d'un prêt bonifié à un taux de 1%\* (Taux Annuel Effectif Global - TAEG fixe), d'un montant maximal de 10 000€ pour financer un seul des travaux listés ci-dessous :

- ▶ isolation de la toiture,
- ▶ isolation des murs donnant sur l'extérieur (uniquement si la toiture est déjà isolée\*\*),
- ▶ installation d'un chauffe-eau solaire individuel,
- ▶ installation d'un équipement de chauffage au bois énergie.

**Les travaux complémentaires, notamment liés à l'esthétique, ne sont pas pris en charge par le prêt RENOV'LR.**

\* Hors assurance facultative.

\*\* Condition non requise pour les copropriétés.

## Conditions requises pour bénéficier du prêt

- Les travaux doivent être effectués par un professionnel disposant d'une qualification professionnelle Qualibat ou Qualit'ENR ou labellisé Eco Artisan ou Pros de la Performance énergétique.
- Le logement doit être achevé depuis plus de deux ans.
- Les travaux doivent respecter les critères de performance définis dans le tableau ci-dessous.

Type de travaux	Norme ou Label du matériel	Critères de performance d'éligibilité
<b>Isolation des parois opaques</b>		
Isolation de la toiture : combles non habitables (plancher de combles perdus)	Les isolants doivent être certifiés ACERMI, ou disposer d'un avis technique du CSTB (ATEC) en cours de validité, ou disposer d'un document technique d'application (DTA) du CSTB en cours de validité	Les isolants doivent respecter un coefficient de résistance thermique minimale de $R > 7 \text{ m}^2 \text{ K/W}^*$
Isolation de la toiture : combles habitables (isolation des rampants sous toit)		Les isolants doivent respecter un coefficient de résistance thermique minimale de $R > 6 \text{ m}^2 \text{ K/W}^*$
Isolation de la toiture terrasse		Les isolants doivent respecter un coefficient de résistance thermique minimale de $R > 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}^*$
Isolation des murs extérieurs par l'intérieur		Les isolants doivent respecter un coefficient de résistance thermique minimale de $R > 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}^*$
Isolation des murs extérieurs par l'extérieur		Les isolants doivent respecter un coefficient de résistance thermique minimale de $R > 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}^*$
<b>Travaux d'installation d'équipements de chauffage au bois énergie</b>		
Installation d'une chaudière, d'un poêle à bois ou à granulés, d'un insert ou foyer fermé	Le matériel devra être labellisé Flamme Verte	Chaudière bois d'un rendement supérieur à 85 %. Poêles à bois ou à granulés, insert ou foyer fermé présentant un rendement supérieur à 70 % et un taux de monoxyde de carbone inférieur à 0,3 %*
<b>Travaux d'installation d'équipements de production solaire d'eau chaude sanitaire</b>		
Chauffe-eau solaire individuel (CESI)	Matériel disposant d'un numéro de certification CST Bat, NFCESI ou Solar Keymark*	

\* Conditions identiques au crédit d'impôt.

## Exemple de financement de travaux dans le cadre d'un prêt RENOV'LR « Premiers Travaux » (hors assurance facultative\*\*)

Montant emprunté	Durée	TAEG fixe	Taux débiteur fixe	Mensualités	Montant total dû	Intérêts du prêt	Frais de dossier
5 400 €	60 mois	1 %	1 %	92,31 €	5 538,60 €	138,60 €	0 €

### Un crédit vous engage et doit être remboursé.

### Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédit accessoire amortissable à une vente de 1 500 € à 10 000 € d'une durée de 12 à 120 mois\*\*\* remboursable au taux annuel effectif global fixe de 1%. Le coût du prêt est en partie pris en charge par la Région Languedoc-Roussillon et l'organisme financier concerné.

Taux en vigueur au 26/06/2013. Sous réserve d'étude et d'acceptation par Domofinance ou Banque Populaire du Sud. Vous bénéficiez d'un droit de rétractation.

\*\* Le coût de l'assurance facultative décès, perte totale et irréversible d'autonomie, maladie-accident dépend des garanties offertes par l'organisme financier et des conditions de santé de l'emprunteur : pour l'exemple ci-dessus, il varie de 1,03 € à 5,73 € par mois s'ajoutant au montant de la mensualité.

\*\*\* La durée maximale du prêt est de 72 mois dans le cadre de l'offre Bleu Ciel d'EDF.



# Performance

Il s'agit d'un prêt bonifié à un taux de 0%\* (Taux Annuel Effectif Global - TAEG fixe) d'un montant maximal de 20000€ pour financer un ensemble de travaux listés ci-dessous permettant d'atteindre le niveau rénovation BBC- Effinergie :

- ▶ isolation de la toiture,
- ▶ isolation des murs donnant sur l'extérieur,
- ▶ isolation du plancher,
- ▶ changement de fenêtres et porte fenêtres donnant sur l'extérieur\*\*,
- ▶ installation d'un équipement de chauffage performant,
- ▶ installation d'un chauffe-eau solaire individuel,
- ▶ installation d'une ventilation hygro-réglable ou VMC double flux,
- ▶ étude thermique,
- ▶ test d'étanchéité,
- ▶ frais de certification pour l'obtention du label Rénovation BBC-Effinergie.

\* Hors assurance facultative.

\*\* Postes de dépenses non financés dans le cadre de l'offre Bleu Ciel d'EDF.

**Les travaux complémentaires, notamment liés à l'esthétique, ne sont pas pris en charge par le prêt RENOV'LR.**

Le niveau global de performance énergétique du bâtiment à atteindre est exprimé par le coefficient d'énergie primaire (Cep) en kiloWattheure par mètre carré et par an.

Zone	Altitude inférieure à 400 mètres	Altitude comprise entre 400 et 800 mètres	Altitude supérieure à 800 mètres
Aude, Gard, Pyrénées-Orientales, Hérault	Cep < 64 kWh/m <sup>2</sup> .an	Cep < 72 kWh/m <sup>2</sup> .an	Cep < 80 kWh/m <sup>2</sup> .an
Lozère	Cep < 72 kWh/m <sup>2</sup> .an	Cep < 80 kWh/m <sup>2</sup> .an	Cep < 88 kWh/m <sup>2</sup> .an

## Conditions requises pour bénéficier du prêt

- Les travaux doivent être effectués par des professionnels qualifiés Qualibat ou Qualit'ENR, ou labellisés Eco Artisan ou Pros de la Performance énergétique.
- La date d'achèvement du logement doit être antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1990.
- Le particulier doit s'engager dans une démarche de certification du label Rénovation BBC-Effinergie.

### Exemple de financement de travaux dans le cadre d'un prêt RENOV'LR « Performance » (hors assurance facultative\*)

Montant emprunté	Durée	TAE <sup>g</sup> fixe	Taux débiteur fixe	Mensualités	Montant total dû	Intérêts du prêt	Frais de dossier
15 000 €	96 mois	0 %	0 %	156,25 €	15 000 €	0 €	0 €

### Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédit accessoire amortissable à une vente de 1500€ à 20000€ d'une durée de 12 à 180 mois\*\* remboursable au taux annuel effectif global fixe de 0 %. Le coût du prêt est pris en charge par la Région Languedoc-Roussillon et l'organisme financier concerné.

Taux en vigueur au 26/06/2013. Sous réserve d'étude et d'acceptation par Domofinance ou Banque Populaire du Sud. Vous bénéficiez d'un droit de rétractation.

\* Le coût de l'assurance facultative décès, perte totale et irréversible d'autonomie, maladie-accident dépend des garanties offertes par l'organisme financier et des conditions de santé de l'emprunteur : pour l'exemple ci-dessus, il varie de 2,85€ à 13,44€ par mois s'ajoutant au montant de la mensualité.

\*\* La durée maximale du prêt est de 120 mois dans le cadre de l'offre Bleu Ciel d'EDF / Domofinance.



# Le Réseau des Espaces Info-Énergie

Avant d'entamer des travaux de rénovation énergétique, il est conseillé de prendre contact avec un **Espace Info Énergie** pour faire le point sur les consommations d'énergie et envisager les solutions les plus adaptées.

- ▶ Les **Espaces Info Énergie** ont pour mission d'apporter une information objective et gratuite sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, le diagnostic de l'existant, le choix des techniques et des énergies adaptées à l'habitat et aux usages de ses occupants, les aides financières...
- ▶ Les **conseillers info-énergie** ont pour mission notamment, d'accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique, et de les informer sur l'éligibilité des travaux envisagés pour bénéficier du prêt **RENOV'LR**.

Les **Espaces Info Énergie** sont un service d'information grand public sur l'énergie, financés par l'Ademe, la Région Languedoc-Roussillon, l'Europe, des Conseils généraux et des collectivités locales.



## Plus d'informations

N° Azur Info Énergie L.R : 0 810 810 034

*(prix d'un appel local)*

[www.infoenergie-lr.org](http://www.infoenergie-lr.org)





## Contacts et renseignements

### **Pour toute demande de prêt RENOV'LR, il convient de :**

- ▶ soit prendre contact avec un conseiller, dans une des 163 agences de la Banque Populaire du Sud en Languedoc-Roussillon,

#### Plus d'informations

sur le site de la Banque Populaire du Sud :

<http://www.sud.banquepopulaire.fr>

- ▶ soit demander un devis gratuit aux artisans partenaires Bleu Ciel d'EDF, professionnels de l'isolation, du chauffage au bois et du chauffe-eau solaire agréés pour monter des demandes de prêts :
  - > par téléphone au **39 29**,
  - > sur le site Internet Ma Maison Bleu Ciel d'EDF : [www.mamaisonbleucieledf.fr](http://www.mamaisonbleucieledf.fr),
  - > dans les quatre boutiques EDF en Languedoc-Roussillon : Narbonne (46 rue du Pont des Marchands), Nîmes (64 avenue Jean Jaurès), Montpellier (33 Grand'rue Jean Moulin), Perpignan (2 allée de Bacchus).

#### Plus d'informations,

sur le site de Domofinance :

<http://www.domofinance.com>

»» **laRégion.fr**

**Hôtel de Région**

201 avenue de la Pompignane  
34064 Montpellier cedex 2  
Tél. 04 67 22 80 00

Mentions légales :

Domofinance, SA au capital de 53 000 010 €, 450 275 490 RCS Paris n°ORIAS 07 026 850, [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - siège social au 1 Bd Haussmann, 75009 Paris.  
Banque Populaire du Sud, 38 bd Georges Clémenceau - 66966 Perpignan cedex 09  
- Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - 554200808  
RCS Perpignan - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 023 534 -  
[www.sud.banquepopulaire.fr](http://www.sud.banquepopulaire.fr)



BANQUE POPULAIRE  
DU SUD

BANQUE & ASSURANCE



domofinance



EDF

BLEU  
CIEL



la Région  
Languedoc  
Roussillon